



## Reprendre un bien qui a été donner devant notaire (usufruit)

Par **claudio974**, le 12/09/2011 à 15:16

bonjour, je suis actuellement dans une situation délicate, je paye à ma mère tous les mois un loyer qui avait été convenu avec le notaire pour cette donation en usufruit et celle-ci me dit pouvoir malgré l'accord que nous avons eu, me reprendre la maison quand bon lui semble et la remettre à qui elle le veut.

je lui et toujours verser la somme dû sans aucun retard et pris à charge tous les frais concernant la maison ect...!!!

A t'elle le droit de faire cela malgré l'accord signer chez le notaire ?

***Rassurez vous : non ( elle ne peut pas reprendre ce qu ' elle a donné )***

Par **claudio974**, le 12/09/2011 à 16:24

merci bcp je suis rassuré

Par **claudio974**, le 12/09/2011 à 16:37

merci bcp je suis rassuré